

Building

Notre solution simple et complète pour les immeubles locatifs, PPE, bâtiments à vocation commerciale, industrielle ou agricole.

Points forts

- Conditions avantageuses pour les nouvelles constructions allant jusqu'à 100 % de gratuité de la prime pendant les trois premières années
- Franchises à choix, y compris la franchise intégrale, exclusivité Vaudoise
- Un seul contrat pour toutes vos assurances Bâtiment et RC propriétaire d'immeuble
- Gestion simplifiée pour les régies immobilières et tarifs préférentiels (voir au verso)
- Participation aux excédents
- Redistribution des bénéfices

Couvertures

Revenu locatif et Frais fixes assurés

Dans la rubrique «Revenu locatif», sont également assurés les frais fixes continus du propriétaire suite à un événement couvert.

Vol avec effraction et détournement

- Les objets fixés au bâtiment sont désormais assurés
- Le matériel de construction non encore fixé au bâtiment
- Le vol par évadement (effraction commise depuis l'intérieur du bâtiment)
- Les effets du personnel chargé de l'entretien et du nettoyage du bâtiment

Dégâts des eaux

- L'écoulement hors des conduites ou de canalisations du réseau public est couvert même si elles ne desservent pas le bâtiment assuré
- Pour vos conduites, notre couverture comprend également l'ouverture et la fermeture, la recherche de la fuite et la réparation de la conduite elle-même
- Les dommages dus par les hautes eaux et les inondations sont couverts en cas de non prise en charge par l'établissement cantonal

Bris de glaces du bâtiment

La couverture comprend également les dommages dus à des troubles civils sans coûts supplémentaires

Casco Bâtiment

Dommages accidentels au bâtiment et à ses aménagements.

Technique du bâtiment

Dommages accidentels et les pannes des installations techniques du bâtiment, telles qu'antennes fixes, installations de sécurité, portes de garage automatiques, éclairage fixe extérieur, panneaux solaires, ascenseurs et installations de chauffage.

Franchises à choix

- franchise fixe (de CHF 0 à CHF 200'000.-)
- franchise intégrale (CHF 750)
- franchise proportionnelle (10% ou 20% du dommage)

Redistribution des bénéfices - Un vrai plus!

Nous offrons à nos clients, indépendamment de la charge de sinistres de leur(s) contrat(s), une participation aux résultats de la Vaudoise sous la forme de réduction de prime.

Exemples de frais fixes

Intérêts hypothécaires, primes d'assurances, impôts fonciers, abonnements, etc.

Type d'installations recherchées par les voleurs

Plus de soucis en cas de vol des chenaux en cuivre, des panneaux solaires ou enseignes lumineuses.

Marché

Certaines compagnies d'assurance ne couvrent encore que l'ouverture et fermeture des conduites. La réparation de ces dernières reste à la charge du propriétaire. Il en va de même pour les frais de recherche.

Autres couvertures

- Cette assurance comprend également:
- le vandalisme, actes de malveillance, troubles civils, conflits contractuels, collision, écoulement de masses en fusion, effondrement et morsures de fouines
 - les aménagements extérieurs
 - le roussissement
 - les dommages causés par l'énergie électrique
 - les ustensiles et matériel (I/DN et DE)

Casco Travaux

Domages causés par les entreprises et ouvriers durant les travaux exécutés dans le bâtiment.

Tremblement de terre (un flyer indépendant est à votre disposition)

Couvertures complémentaires à l'Etablissement Cantonal d'Assurance des bâtiments

Responsabilité civile

Somme d'assurance: CHF 3, 5, 10 ou 20 millions. Elle comprend la RC maître de l'ouvrage et la Protection juridique pénale.

Spécificité pour les régies immobilières

Support administratif amélioré avec entre autres:

- attestation d'assurance individuelle par immeuble et propriétaire;
- récapitulatif détaillé du parc assuré dans les 24 heures;
- prime individuelle par bâtiment figurant dans le récapitulatif du parc;
- une couverture RC maître de l'ouvrage et Casco Travaux permettant la rénovation du parc en toute sérénité (travaux planifiés jusqu'à CHF 250'000.-).

Exemple

Un installateur sanitaire intervient dans les appartements lors d'une rénovation de votre immeuble. En transportant un lavabo, il le laisse chuter sur le parquet du hall d'entrée. La Casco Travaux rembourse le remplacement des lattes endommagées.

Exemple

- Frais de déblaiement
- Objets non couverts par l'Etablissement Cantonal d'Assurance des bâtiments

Exemple

Le propriétaire d'un immeuble ancien effectue des travaux de rénovation. Le plafond d'un appartement s'effondre partiellement, blessant le locataire. La RC maître de l'ouvrage rembourse les frais médicaux du locataire et la Protection juridique pénale assiste le propriétaire dans le cadre de sa plainte pour lésions corporelles.